DL-2026-005
28 janvier 2026

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260128-DL2026005-DE

JANZE MAIRIE

DÉPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE
FOUGÈRES-VITRÉ

VILLE DE JANZÉ
Place de l'Hôtel de Ville
(35150)
Tél : 02.99.47.00.54
Fax : 02.99.47.14.61
mairie@janze.fr

DATE DE CONVOCATION
20/01/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'Espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Hubert PARIS, Maire.

Présents : Mmes et MM PARIS, JOULAIN, BARRÉ-VILLENEUVE, MOREL, CÉZÉ, CORNILLAUD, PIGEON, BOTREL, LETORT, DUMAST, GUERMONPREZ, BLANCHARD, NAULET, TESSIER, BERTIN, OLLIVRY, LEFEUVRE, DELAUNAY, HOUILLOT, POTIN, MOREAU, CHEVALIER, CLERMONT ;
Absents : Mme MORVAN, Mme BLANCHET-DEAL ;
Absents représentés : M. GOISET à Mme JOULAIN, Mme MONNIER à M. BOTREL, Mme PABOEUF à Mme BARRÉ-VILLENEUVE, M. GUAIS à Mme MOREAU ;

Secrétaire de séance : M. BOTREL

Création budget ZAC Multisites

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	27

VOTE	
Type	Majorité
Pour	21
Contre	0
Abstention	6

DL-2026-005

FINANCES & COMMANDE PUBLIQUE

CRÉATION BUDGET ZAC MULTISTISTES

M. Pierric MOREL, adjoint en charge des finances rappelle que par délibération en date du 17 décembre 2025 la Commune de Janzé avait approuvé le dossier de réalisation de la ZAC Multisites sur les secteurs de la Clouyère, de l'Yve et de Gambetta.

Le projet de ZAC Multisites a pour objectif de définir le visage de Janzé pour les 15 prochaines années en permettant son développement urbain, l'accueil de nouvelles populations dans un cadre de vie harmonieux (services de proximité, service publics, commerces, équipements sportifs et culturels...) accessible à tous, et en accord avec les enjeux environnementaux de demain. Le programme global de construction de la ZAC Multisites prévoit :

- La construction de 1000 à 1100 logements représentant 70 000 m2 de surface de plancher
- 5000 m2 de surface de plancher dédiés aux activités économiques ou de loisirs

Cette opération sera gérée en régie par la Ville et justifie une individualisation dans un budget annexe spécifique. Il permettra ainsi d'identifier ses dépenses et ses recettes afin de connaître le coût global de l'opération.

L'instruction comptable M57 prévoit spécifiquement la création de budgets annexes pour les opérations de lotissement et de ZAC. Ces budgets annexes sont notamment caractérisés par la tenue d'une comptabilité de stocks destinée à suivre les opérations d'acquisition de terrains, de viabilisation et les cessions des terrains aménagés.

Depuis la Loi de finances rectificatives pour 2010, les cessions de terrains à bâtir sont soumises de plein droit à la TVA. Le budget annexe, à créer, sera donc soumis de plein droit à la TVA, les inscriptions comptables figureront dans ce budget en € HT.

Le budget annexe, dénommé « ZAC Multisites » retracera toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement.

VU la délibération en date du 17 décembre 2025 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Multisites,

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260128-DL2026005-DE

DL-2026-005

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- *APPROUVE la création d'un budget annexe en comptabilité M57 dénommé « ZAC Multisites » afin de retracer toutes les écritures relatives à cette opération d'aménagement gérée en régie par la Ville.*
- *PRÉCISE que le budget sera voté par chapitre et qu'il sera soumis de plein droit à la TVA compte-tenu de la nature des opérations.*
- *ADOPTE le système d'inventaire intermittent comme méthode de suivi de la comptabilité de stocks.*
- *AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente décision.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures ; Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul BOTREL

Le Maire,
Hubert PARIS

MAIRIE DE PANCE
R.F.
35150